

Qu'est ce que le virus Schmallenberg?

Qu'est ce que le virus Schmallenberg?

C'est un Orthobunyavirus qui a été identifié pour la première fois en 2011 chez des ruminants (bovins et ovins) en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique. Il est très vraisemblablement transmis par des Culicoïdes et des moustiques. A ce jour, il est connu pour provoquer des troubles chez les ruminants adultes en cas d'infection aigüe (fièvre, diarrhée, chute de production, avortement) ainsi que des malformations suite à l'infection de femelles en gestation.

COMMENT RECONNAITRE UNE SUSPICION CLINIQUE D'INFECTION PAR LE VIRUS SCHMALLEMBERG ?

En période d'inactivité des vecteurs (mois froids), l'infection par le virus Schmallenberg peut se manifester par la survenue de troubles chez les jeunes, dont les mères ont été infectées plus tôt en saison. La définition de cas clinique suspect se fonde sur les signes cliniques observés :

- avorton ou nouveau-né, malformé (arthrogrypose, raccourcissement des tendons du jarret, déformation de la mâchoire, hydranencéphalie, torticolis...),
- nouveau-né présentant des troubles neurologiques (paralysie flasque, mouvements exagérés, hyperexcitabilité, difficulté à téter, ataxie,...).

QUE FAIRE SI VOUS ETES CONFRONTE A UNE SUSPICION CLINIQUE D'INFECTION PAR LE VIRUS SCHMALLEMBERG ?

La démarche est comparable à celle que vous adoptez en cas de suspicion de maladie animale réputée contagieuse :

- Renseignez la fiche de renseignement (*zone Autres/fiches de demandes analyses bovins et ovins caprins fiche de suspicion virus Schmallenberg*),
- Réalisez des prélèvements sur l'animal faisant l'objet de la suspicion,
- Les prélèvements et la fiche de renseignement correspondante sont transmis à votre laboratoire départemental d'analyses. Une copie de la fiche de renseignement est transmise à la DDPP qui étudie la légitimité de la suspicion et de la prise en charge par l'administration.

RECOMMANDATIONS POUR LES PRELEVEMENTS (avril 2012)

Le prélèvement **prioritaire** pour la détection des anticorps anti SBV, est le **sérum** du nouveau né (sang sur tube sec avant toute prise de colostrum). En cas d'impossibilité de prélèvement, il sera procédé à un prélèvement sanguin sur la mère (tube sec). Ces prélèvements sont à conserver à +4°C.

- Veillez à vous protéger lors de la réalisation du prélèvement (a minima port de gants)
- Identifiez le prélèvement de façon indélébile
- Conditionnez le prélèvement avec un triple emballage
- Envoyez le prélèvement le plus rapidement possible à votre Laboratoire Départemental d'Analyses, sous régime du froid.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE NOTIFIER LES SUSPICIONS CLINIQUES D'INFECTION PAR LE VIRUS SCHMALLEMBERG ?

La présence avérée du virus dans des pays voisins constitue une menace. La surveillance clinique de l'infection par le virus Schmallenberg est mise en place afin de détecter la présence (et l'éventuelle diffusion) de ce virus sur notre territoire pour pouvoir réagir. Rappelons-nous comment le sérotype 8 de la FCO (dont les modalités de transmission sont comparables à celles du virus Schmallenberg) s'est diffusé sur notre territoire après son apparition dans une région proche de celle où a été détecté le virus Schmallenberg, entre les Pays Bas, l'Allemagne et la Belgique.